



“500 € par jour, c’est excessif”

IMMIGRATION

Le secrétaire d’État Philippe Courard fustige les montants versés aux demandeurs d’asile qui ne peuvent être logés

BRUXELLES Depuis novembre 2009, en vertu d’une décision de justice, le gouvernement se voit contraint de verser des astreintes journalières à chaque demandeur d’asile qui n’aura pu

être logé durant la procédure. Le montant de ces astreintes exaspère quelque peu le secrétaire d’État à l’Intégration sociale Philippe Courard : “Je ne remets pas en cause le droit des demandeurs d’asile à avoir un toit. Je me questionne simplement sur les montants exorbitants des astreintes. Je ne comprends pas comment des juges peuvent octroyer des sommes pareilles. C’est complètement excessif, déraisonnable et irresponsable.”

Il poursuit : “De novem-

bre 2009 à février 2010, 55 demandeurs d’asile ont eu gain de cause devant les tribunaux. Sur cette période, le montant total des astreintes payées par l’État s’élève à 205.000 euros.”

“Les demandeurs qui n’ont pas reçu de place d’accueil reçoivent un dédommagement de 500 euros par jour et par personne. Imaginez une famille de quatre enfants, vous pouvez faire le calcul. Quand on sait qu’une place dans un centre d’accueil coûte 40 euros par jour, il y a un décalage que je trouve dis-

proportionné. Avec une astreinte, on pourrait créer 12 places dans un

centre. Je trouve qu’une astreinte autour des 40 euros par jour serait plus raisonnable.”

“De plus, c’est un très mauvais signal. Si ça se sait, cela risque de faire appel

d’air. Et comment savoir à quoi cet argent est utilisé. Je me demande

s’il n’y a pas des filières pour en profiter.”

SELON PHILIPPE COURARD, si le réseau fédéral d’accueil est totalement saturé, c’est qu’il y a eu en 2009 “une explosion de 40 % de demandeurs d’asile en plus. Impossible de créer des logements dans la minute. On a ouvert 1.300 places et il y a la volonté d’en ouvrir encore 5.000. Cela devrait couvrir la demande dans la mesure où la situation ne s’aggrave pas.”

N. G.

PHOTO NEWS



Philippe Courard.